

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 AVRIL 2021 à 18 H 15**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : GARNERO Patricia, Maire  
A été convoqué le : 9 AVRIL 2021

**PRESENTS:** GARNERO P. MARCELLIN S. BECQUART G. LICINI B. STOPPANI E.  
ANDRE L. BECQUART F. BOUGRINE C. COMBIN M.F. GASPARD O. GOUYER J.  
ORMIERES R. PONS S.

**ABSENTS:** avec procuration : GUILLAUME M.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** BALAN Myriam

Madame COMBIN MF demande de procéder à vote à bulletin secret. Madame le Maire demande de motiver leur demande. Madame le Maire n'ayant pas eu de motivation valable mais ne voulant pas créer de polémique a accepté.

<b>APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE ET CCAS 2020</b>
--

Monsieur MARCELLIN, 1<sup>er</sup> adjoint, présente les résultats du compte administratif 2020, Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal doit se prononcer sur les comptes de l'année écoulée

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Approuve le compte administratif de la commune pour l'année 2020

Soit

Résultat excédentaire de fonctionnement :	123 647.20 €
Résultat excédentaire d'investissement :	102 780.36 €

A l'ouverture de l'urne il a été trouvé 13 enveloppes

VOTE : Nb de voix Pour : 6 Nb de voix contre : 7 Nb d'Abstention : 0

**A partir de cette question, il sera procédé au à main levée.**

- Approuve le compte administratif du CCAS pour l'année 2020

Soit

Résultat excédentaire de fonctionnement :	1 146.30 €
---	------------

VOTE : Nb de voix Pour : 6 Nb de voix contre : 7 Nb d'Abstention :

ont voté contre MARCELLIN S. COMBIN MF. PONS S. BECQUART F. BECQUART G  
GUILLAUME M. ANDRE L

## APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2020

Monsieur MARCELLIN, 1<sup>er</sup> adjoint, présente les résultats du compte administratif 2020,  
Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal doit se prononcer sur les  
comptes de l'année écoulée

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal doit se prononcer sur les  
comptes de l'année écoulée.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve le compte administratif d'assainissement pour l'année 2020

Soit

Résultat déficitaire d'exploitation : - 4 806.61€

Résultat déficitaire d'investissement : - 453 60 €

VOTE : Nb de voix Pour Nb 6 de voix contre 7 Nb d'Abstention : 0

ont voté contre MARCELLIN S. COMBIN MF. PONS S. BECQUART F. BECQUART G  
GUILLAUME M. ANDRE L

## APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF ADDUCTION EAU POTABLE 2020

Monsieur MARCELLIN, 1<sup>er</sup> adjoint, présente les résultats du compte administratif 2020,  
Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal doit se prononcer sur les  
comptes de l'année écoulée

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal doit se prononcer sur  
les comptes de l'année écoulée.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve le compte administratif d'adduction d'eau potable pour l'année 2020

Soit

Résultat déficitaire d'exploitation : - 3 319.87 €

Résultat déficitaire d'investissement : - 2 167.02 €

VOTE : Nb de voix Pour 6 Nb de voix contre 7 Nb d'Abstention :  
ont voté contre MARCELLIN S. COMBIN MF. PONS S. BECQUART F. BECQUART G  
GUILLAUME M. ANDRE L

## VOTE DES COMPTES DE GESTION 2020

Madame le Maire dépose sur le bureau les comptes de gestion 2020 produit par le centre des impôts (finances locales).

Elle confirme que les comptes sont accord avec les comptes administratifs 2020 de la COMMUNE du CCAS de l'AEP et de l'ASSAINISSEMENT.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve les comptes de gestion fournis par la trésorerie de Bagnols sur Cèze étant en adéquation avec les comptes administratifs de la commune, du CCAS, du service AEP et du service ASSAINISSEMENT autorise Madame le Maire à signer les comptes de gestions

VOTE : Nb de voix Pour : 7 Nb de voix contre : 7 Nb d'Abstention :

ont voté contre MARCELLIN S. COMBIN MF. PONS S. BECQUART F. BECQUART G  
GUILLAUME M. ANDRE L

## AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE CCAS 2020

Après avoir repris les résultats du compte administratif 2020 et étudié les propositions du budget 2021, le conseil municipal reprend le résultat de clôture 2020 soit : 123 647.20 € et décide de reprendre au compte 002 « Report à nouveau » de la section de fonctionnement la somme de 91 326.20 € et d'inscrire au compte 1068 de la section d'investissement le reste soit : 32 331. €

CCAS : Résultat de fonctionnement 1 146.30 € reporte cette somme au compte 002 « Report à nouveau » de la section de fonctionnement.

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir délibérer sur l'affectation des résultats du compte administratif 2020.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- accepte les affectations ci-dessus présentées par Madame le Maire

VOTE : Nb de voix Pour : 7 Nb de voix contre : 7 Nb d'Abstention :  
ont voté contre MARCELLIN S. COMBIN MF. PONS S. BECQUART F. BECQUART G  
GUILLAUME M. ANDRE L

**AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET DE CONVENTION ADDUCTION EAU  
POTABLE 2020**

Après avoir repris les résultats du compte administratif 2020 et après avoir constaté le résultat déficitaire,

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir délibérer sur l'affectation de la somme de 3 319.87 €. Le résultat est reporté au budget sur la ligne 002 résultat antérieur reporté en dépenses de la section de fonctionnement

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- accepte les affectations ci-dessus présenté par Madame le Maire

VOTE : Nb de voix Pour : 7 Nb de voix contre : 7 Nb d'Abstention :

ont voté contre MARCELLIN S. COMBIN MF. PONS S. BECQUART F. BECQUART G  
GUILLAUME M. ANDRE L

**AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET DE CONVENTION  
ASSAINISSEMENT 2020**

Après avoir repris les résultats du compte administratif 2020 et après avoir constaté le résultat déficitaire,

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir délibérer sur l'affectation de la somme de 4 806.61 €. Le résultat est reporté au budget sur la ligne 002 résultat antérieur reporté en dépenses de la section de fonctionnement

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- accepte les affectations ci-dessus présenté par Madame le Maire

VOTE : Nb de voix Pour : 7 Nb de voix contre : 7 Nb d'Abstention :

ont voté contre MARCELLIN S. COMBIN MF. PONS S. BECQUART F. BECQUART G  
GUILLAUME M. ANDRE L

**FIXATION DES TAUX COMMUNAUX DES TAXES FONCIERES POUR ANNEE 2021  
SUITE A LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION**

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département du Gard ce taux pour l'année 2020 s'élevait 24.65 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 37.17 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 12.52 % et du taux 2020 du département, soit 24.65 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 12.52 %.

Madame le Maire, demande aux conseillers municipaux de bien vouloir reconduire le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 12.52 % et d'établir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 37.17%, niveau correspondant à l'addition des taux communal et départemental 2020 de cette taxe

## LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

### CONSIDERANT :

- La nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2021 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021.

### APRES EN AVOIR DELIBERE :

- décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.17 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67.70 %.

VOTE : Nb de voix Pour : 14 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention :

VOTE BUDGET COMMUNE – CCAS 2021

Madame GARNERO Patricia, Maire, présente aux conseillers le budget 2021 de la commune Elle donne lecture des propositions et après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de voter le budget COMMUNAL 2021 dont

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 645 985.20 €

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à : 249 426.36 €

VOTE : Nb de voix Pour : 7 Nb de voix contre : 7 Nb d'Abstention :

ont voté contre MARCELLIN S. COMBIN MF. PONS S. BECQUART F. BECQUART G  
GUILLAUME M. ANDRE L

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de voter le budget CENTRE COMMUNAL  
ACTION SOCIAL 2021 dont :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 4 696.30 €

VOTE : Nb de voix Pour : 7 Nb de voix contre : 7 Nb d'Abstention :

ont voté contre MARCELLIN S. COMBIN MF. PONS S. BECQUART F. BECQUART G  
GUILLAUME M. ANDRE L

VOTE BUDGET CONVENTION AEP 2021
---------------------------------

Madame GARNERO Patricia, Maire, présente le budget de convention, service Adduction Eau Potable pour l'année 2021.

Elle donne lecture des propositions et après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de voter le budget CONVENTION AEP  
ADDUCTION EAU POTABLE 2021 dont

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à : 9 703.67 €

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à : 7 167.02 €

VOTE : Nb de voix Pour : 7 Nb de voix contre : 7 Nb d'Abstention :

ont voté contre MARCELLIN S. COMBIN MF. PONS S. BECQUART F. BECQUART G  
GUILLAUME M. ANDRE L

Monsieur ORMIERES René quitte la séance, donne procuration à Madame Le Maire.

VOTE BUDGET DE CONVENTION ASSAINISSEMENT 2021
---

Madame GARNERO Patricia, le Maire, présente le budget de convention du réseau Assainissement, pour l'année 2021

Elle donne lecture des propositions et après en avoir délibéré

• Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à : 7 666.73 €  
Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à : 8 453.6 €

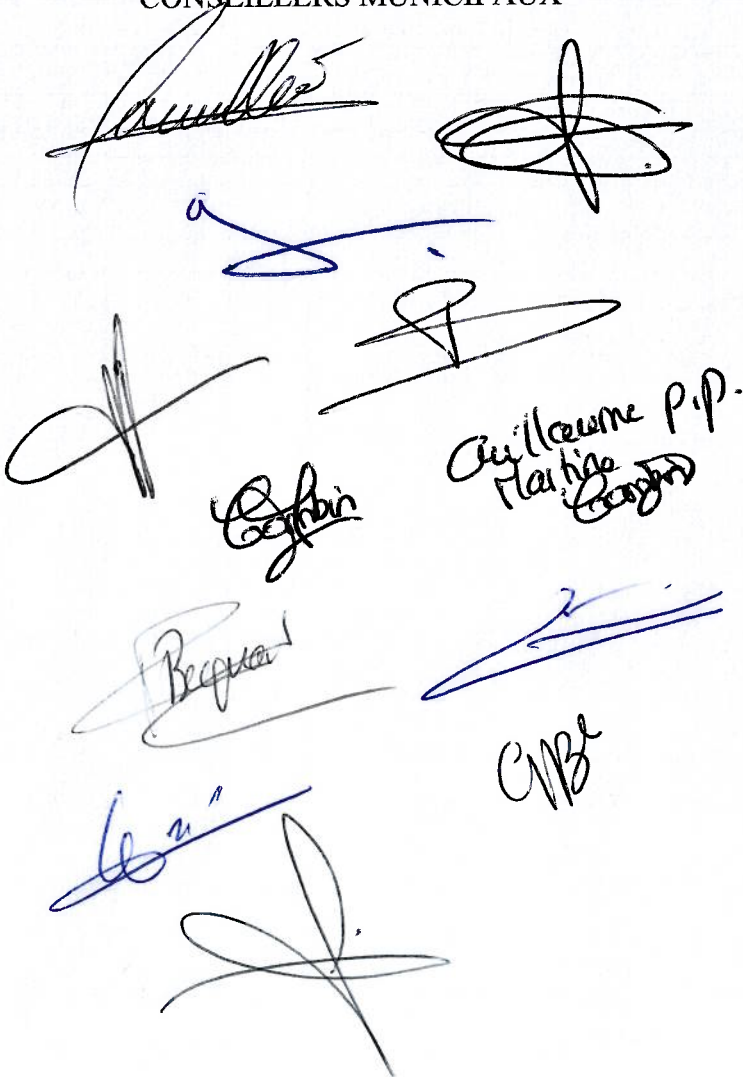
VOTE : Nb de voix Pour : 7 Nb de voix contre : 7 Nb d'Abstention :  
ont voté contre MARCELLIN S. COMBIN MF. PONS S. BECQUART F. BECQUART G  
GUILLAUME M. ANDRE L

La séance est levée à 19 H 10

## SIGNATURES

### CONSEILLERS MUNICIPAUX

Patricia GARNERO  
Madame le Maire



Guillaume P.P.  
Marthe  
Combin  
Becquart  
CMB

